

Cadre réservé à l'organisation		BULLETIN D'ENGAGEMENT 5ème RALLYE REGIONAL VHC du Cœur des Vignobles 29 & 30 Novembre 2025 <i>à retourner avant le Lundi 17 Novembre 2025 minuit</i>	Cadre réservé à l'organisation				
N° d'ordre	Règlement Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/>		Visa administratif	Visa technique	Groupe	Classe	N° de course



Ce Formulaire et le règlement (chèque libellé à "Ecurie des 2 Rives" encaissé après l'épreuve) sont à adresser à :
 « Alexandre Hermet – 13, Rue du Pastel – 81 150 Marssac-sur-Tarn »

Vous pouvez joindre Mr Alexandre Hermet au 06.27.67.60.93 ou Email : alexandrehermet@hotmail.com



Joindre les photocopies des permis et licences 2025 et copie du PTH ou du PTN

CONCURRENT si différent du pilote	PILOTE		COPILOTE	
Nom et Prénom / Société :	Nom et Prénom :		Nom et Prénom :	
Adresse :	Adresse :		Adresse :	
Code postal : Ville :	Code postal : Ville :	Code postal : Ville :	Code postal : Ville :	
N° portable :	Date de naissance :	Lieu de naissance :		Date de naissance : Lieu de naissance :
E-mail :	N° de licence :	Code ASA :	Nationalité	N° de licence : Code ASA : Nationalité
AUTORISATION DE PRET	N° portable utilisé pendant le rallye:		N° portable utilisé pendant le rallye:	
Je soussigné : certifie prêter ou louer ma voiture à :	E-mail :		E-mail :	
pour le 5 ^{ème} Rallye VHC du Cœur des Vignobles	N° permis de conduire :		N° permis de conduire :	
Date : et signature :	Date et lieu de délivrance :		Date et lieu de délivrance :	

VOITURE					
Marque	Modèle	Cylindrée	Année de spécification	N° Passeport fédéral	Engagée en
N° de PTH ou PTN	Catégorie	Période	Classe	Indice de performance	Classe

Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier du 5ème Rallye Régional VHC du Cœur des Vignobles et de la réglementation générale FFSA. **L'équipage s'engage à respecter le code la route sur le parcours routier.**

Je renonce à tout recours contre l'organisateur technique ou administratif ou contre un des membres de l'organisation, en cas de sortie de route ou de collision avec un autre concurrent.

Les membres de l'équipage déclarent ne pas être le jour de l'épreuve sous l'effet d'une suspension de permis de conduire.

Réduction Licencié(s) ASA du Vignoble Tarnais <input type="checkbox"/> 10 € <input type="checkbox"/> 20 €	Date	Signature Concurrent	Signature Pilote	Signature Copilote	
---	------	----------------------	------------------	--------------------	--